



Syndicat National  
des personnels  
Techniques Forestiers

# BOIS VERTS

Bulletin de liaison a périodique  
des personnels techniques forestiers de l'ONF

***METTEZ DE L'EAU DANS  
LE COP 2016-2020,  
ET VOUS AUREZ...***

*à lire en page 4*

***LES FORÊTS DE VELOURS***

*UNE AUTRE GESTION*

*DES FORÊTS TCHÈQUES*

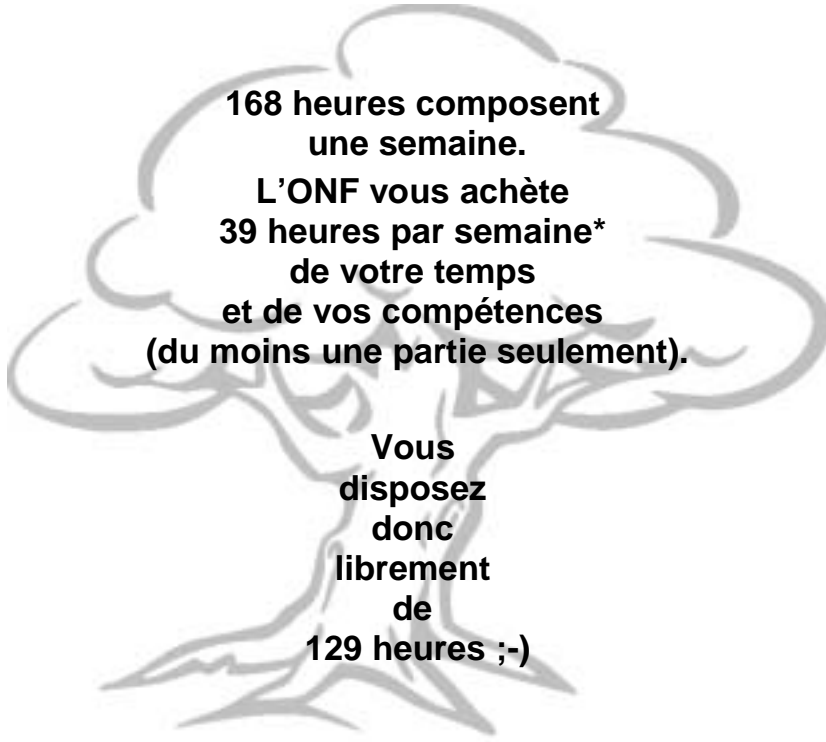
*à lire en page 6 et suivantes*

juin  
2016  
N° 63

Parc National de Podyjí – Rép. Tchèque

# SOMMAIRE de votre BOIS VERTS n°63

Éditorial .....	3
Mettez de l'eau dans le COP 2016-2020, et vous aurez.....	4
Trente ans + des objectifs + des moyens.....	5
Les forêts de velours.....	6
Agents assermentés et gardes particuliers.....	7
Pas de changements !.....	8
Bulletin de renouvellement ou d'adhésion 2016 .....	9



**168 heures composent  
une semaine.  
L'ONF vous achète  
39 heures par semaine\*  
de votre temps  
et de vos compétences  
(du moins une partie seulement).**

**Vous  
disposez  
donc  
librement  
de  
129 heures ;-)**

**PROFITEZ-EN !**

\* pour un personnel à temps plein

**sntf-onf.fr**



**SNTF-FO**  
*Syndicat National  
des personnels  
Techniques Forestiers*

## **BOIS VERTS**

*publication aperiodique  
diffusée pour ce numéro,*

en version papier :

- aux adhérents à jour de cotisation,
- aux assistantes sociales et assistants sociaux,
- aux sympathisants ;

- aux directions et services fonctionnels, BET, UT et UP.



*pour mise à disposition  
de leurs personnels*

en version dématérialisée :

- à tous les personnels techniques de l'ONF,
- aux retraités adhérents,
- aux responsables RH-DT.

Directeur de la publication :

L DELANNOY

Comité de lecture de ce numéro :

Alexis HACHETTE  
Jean-Noël SCHMIDT

Composition :

L GUILBAUD

Crédits photos de couverture :

F NEAULT

Imprimerie (version papier) :

ADDM Studio  
17bis rue du Docteur Grenier  
25300 PONTARLIER

Éditeur : SNTF-FO

13 rue Casimir de Persan  
39100 DOLE

N°ISSN : 1253-5443

*Ce numéro a été bouclé le  
21 juin 2016.*



L'année 2016 a débuté en France comme a fini la précédente : dans une ambiance d'insécurité, de défiance et d'austérité !

Aujourd'hui, l'Union Européenne s'agite à l'idée d'une sortie possible du Royaume Uni, deux ans après la menace grecque. Les idées fascistes d'extrême droite se réaffirment haut et fort dans les pays d'Europe centrale et de l'est au détriment des leçons de notre passé récent. Le rejet de l'autre, le rejet des différences concrétisent les craintes individuelles devenues collectives sous les flux migratoires et les attentats d'extrémistes religieux !

Et en quoi la haine de notre prochain peut-elle apporter une solution aux maux de notre société ?



En parallèle, l'argent, soutenu par une spéculation permanente et dominatrice, déshumanise nos sociétés, détruit nos cultures et asservit les peuples. Il est devenu le fond de commerce d'intrusions en règle dans les constitutions des nations et de déstabilisation de pays. Et tout cela au profit de qui ? De consortiums privés et financiers qui enrichissent quelques individus à l'échelle de la planète. Il n'est plus question d'enrichir un patrimoine ou un capital, de valo-

riser le travail ou l'outil de travail, de reconnaître un salarié ou un patron d'entreprise...



En acceptant les contraintes budgétaires européennes, la France a soit disant le couteau sous la gorge. Il lui faut réduire un déficit important. Or il apparaît de plus en plus organisé malgré elle pour maintenir son endettement. Le gouvernement en place oblige donc a encore plus d'austérité. La réduction des dépenses passe notamment et une nouvelle fois par les efforts à faire en matière d'emplois... de fonctionnaires ! Ces derniers continuent à être montrés du doigt comme étant des employés privilégiés et sources des dépenses de l'État. Mais que dire alors des dizaines de milliards miraculeusement trouvés et octroyés aux consortiums bancaires lors de la crise de 2007/2008 ? Ou encore ceux distribués aux entreprises du CAC40 dans le pacte de responsabilité ? Ces entreprises qui ont délocalisé tant d'emploi hors des frontières françaises, qui transfèrent ces subsides publics en dividendes !

L'argent public économisé sur le dos des petits fonctionnaires de terrains serait-il mal investi finalement ?

La réduction du chômage n'aurait-elle pas été plus réaliste en investissant sur les PME et l'Artisanat français ? Ces véritables structures locales génératrices d'emplois auraient pu réellement profiter de cet énorme ballon d'oxygène public.



Et où en est l'Office National des Forêts dans tout cela ?

EPIC Dérogatoire lui permettant notamment d'embaucher des fonctionnaires, il subit une nouvelle fois la politique générale anti-fonctionnaire au motif qu'ils coûtent chers ! Le contrat quinquennal, appelé COP, signé avec l'État et la FNCoFor prévoit encore des suppressions d'effectifs de fonctionnaires entre 2016 et 2020. Cette fois un coin est enfoncé plus profondément au travers des missions et surtout de la défonctionnarisation des postes à l'Office. Un virage est pris sous la responsabilité de la Direction Générale mais aussi et surtout de l'État via ses ministères.

Alors qu'au SNTF-FO nous sommes convaincus de la viabilité de ce statut pour l'ONF et de la complémentarité nécessaire entre les secteurs privés des ouvriers forestiers et fonctionnaires au sein de l'Établissement, nous restons opposés à ce virage amorcé. Il met en péril le modèle français de gestion multifonctionnelle et durable des écosystèmes forestiers.

L'histoire de France nous apprend que notre rôle est primordial. Nous continuerons donc à nous battre pour faire valoir nos missions et notre importance !

Laurent DELANNOY  
Secrétaire Général du SNTF-FO

# Mettez de l'eau dans le COP 2016-2020, et vous aurez...

Le Contrat d'Objectif et de Performance 2016-2020 a été voté par le CA ONF le 17 décembre 2015 contre l'avis unanime des représentants des personnels et contre l'avis de France Nature Environnement.

Ce COP a été notamment détaillé dans le n°62 de Bois Vert, sachant qu'entre les versions peu de choses avaient malheureusement évoluées.



En janvier 2016, le Directeur Général de l'ONF propose de décliner ce COP 2016-2020 en Projet d'Établissement (PDE). Ce document devait donc traduire en interne et en mode opérationnel le Contrat quinquennal...

Une négociation a donc été lancée avec le secteur privé et avec le secteur public. Faute de majorité présente pour les négociations dans le secteur public, le protocole ne pouvait pas être ratifié. Les négociations se sont donc transformées en processus de concertations de janvier à juin 2016.



Pour défendre à la fois les intérêts des missions de l'ONF et aussi de tous ses personnels ainsi que leur avenir, le SNTF-FO a été présent tout au long de ces concertations.



Dans sa version proposée au CTC de juin 2016 (version 3 du 01 juin 2016), le PDE reprend axe par axe le COP 2016-2020.

Les faiblesses identifiées dans le COP sont également reprises dans le PDE.

La seule nouveauté du COP 2016 (dé-fonctionnarisation des postes ONF) est, elle et malheureusement, reprise et maintenue telle quelle.



Au SNTF-FO, nous déplorons l'absence de décisions opérationnelles dans le contenu du PDE. Elles sont pourtant nécessaires dans un contexte interne rendu extrêmement difficile par les suppressions de postes et d'effectifs successives en plus de vingt années.

A nos yeux, le COP et son PDE vont fortement impacter l'organisation du travail en interne, les structures et les charges de travail de chacun(e).



Nous avons donc sollicité le CCHSCT pour demander des expertises préalables et des études d'impacts du COP puis de son PDE et enfin de la réforme territoriale. Cette réforme (correspondant à l'application de la Loi NOTRe à l'ONF) est venue en cours d'hiver se greffer au PDE alors qu'elle n'était ni prévue, ni anticipée dans le COP 2016-2020 et dans les projets du CA ONF.

Or, rien n'y fait, l'absence de vision réelle (ou le manque de volonté d'affirmer les conséquences réelles) en terme d'impacts de ces dossiers sur notre communauté de travail rend les études préalables longues et délicates. Pour la Direction Générale et les Directions Territoriales par délégation, il est donc plus facile de les repousser a posteriori et *sine die* selon les habitudes à l'ONF !



La construction budgétaire de l'ONF dans le COP et reprise dans le PDE est fragile. Elle est la copie conforme des versions antérieures des contrats quinquennaux. L'État n'a pas défendu l'Établissement pour le renforcer et lui assurer un long et véritable avenir. Les quelques engagements (maintien du Versement Compensateur et subvention d'équilibre en fin de compte nécessaire) ont été pris sur le très court terme (moins de 4 ans).

Pire, l'État continue la destruction des services publics français et des fonctionnaires aujourd'hui avec l'ONF. Le PDE confirme le virage important et entrepris pour l'Établissement, plaçant l'EPIC dérogatoire sur des rails divergents à terme.

Le CAS pensions est brandi tel un étendard comme argument anti-fonctionnaire. Appliquée à l'ONF, cette politique le met en faiblesse en regard des véritables missions qui lui incombent.



.../...

.../...

Pour le SNTF-FO, les Ouvriers Forestiers (contractuels de droit privé) et les Fonctionnaires (statuts Fonction Publique) sont les maillons indissociables et complémentaires d'une bonne gestion durable des forêts publiques.

Le PDE bouscule dangereusement cet équilibre même si quelques avancées significatives en terme de RH sont abordées (Requalification des C en B administratifs, promotions internes dans le corps des Attachés Administratifs,

... 60 pages de **Projet D'Etablissement (PDE)**

Cessation Anticipée d'Activité et Cessation Progressive d'Activité pour les OF, chantiers SIRH).



En conséquence, le SNTF-FO demeure opposé à ce PDE et demande sa réécriture incorporant les études préalables de moyens dans un esprit positif et orienté vers l'avenir pour l'Office National des Forêts et ses personnels !

Laurent DELANNOY  
Secrétaire Général du SNTF-FO



## Trente ans + des objectifs + des moyens

***Le SNTF-FO défend un avenir plus serein pour l'ONF et ses personnels***

*Le congrès des trente ans du Syndicat National des personnels Techniques Forestiers de l'ONF a permis de réunir une partie des membres actifs (= à jour de cotisation + un ou plusieurs mandats/fonctions exercés pour le SNTF-FO), une partie des membres adhérents (= à jour de cotisation) et d'honneur. Nous avons poursuivi le travail commencé par nos prédécesseurs.*

*Nous avons eu le plaisir de revoir des anciens (membres actifs) du syndicat ayant choisis une autre carrière ou ayant été promus retraités.*

*Les parcours individuels de chacune et chacun sont incroyablement diversifiés, avant leur entrée à l'ONF comme au cours de leur parcours dans l'EPIC. Les parcours syndicaux sont aussi très instructifs sur la réalité des objectifs sous-jacents des différents syndicats présents à l'ONF. Nombreux sont les collègues passés par d'autres syndicats qui se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas au bon endroit.*

*L'ONF a la chance de connaître aussi la diversité des projets syndicaux. Les syndicats actuellement présents ont des revendications assez éloignées, si on creuse un peu dans le non dit ;-)  
Les conséquences (en 2016 ou plus tard) de l'application des revendications séduisantes en apparence peuvent être surprenantes si on observe bien ce qui passe déjà à l'extérieur de... l'ONF.*

*Sauf à considérer la situation actuelle de l'ONF et de ses personnels comme idéale ou paradisiaque, **il faut que chacun bouge**. Après la **participation aux scrutins** pour désigner vos représentants SNTF-FO et soutenir le projet qu'ils portent, l'investissement syndical consiste à **adhérer par la cotisation annuelle au SNTF-FO**. Le coût réel d'adhésion (après les 66 % de crédit d'impôt\*) n'est que du tiers du montant effectivement versé.*

*Ensuite, vous pouvez aussi apporter vos éléments de construction pour améliorer et compléter le projet SNTF-FO pour l'ONF (Cf. notre site Internet **snf-onf.fr**).*

*Allez-y ! Osez ! Soutenez un projet pour un ONF cohérent entre ses missions et ses moyens.*

Le Trésorier du SNTF-FO

\* sauf si vous choisissez la formule des frais réels.

# Les forêts de velours

La république Tchèque (où le dernier congrès international de Pro Silva s'est tenu du 16 au 20 septembre) a une longue tradition sylvicole de futaie régulière, essentiellement de la monoculture d'Epicéa et de Pin sylvestre. Il n'y a pas de tradition d'une sylviculture irrégulière ou pied à pied. Seuls quelques universitaires et des praticiens isolés ont pu, avec leurs idées, mener et construire quelques exemples d'une sylviculture où les principes irréguliers sont appliqués, parfois par intermittence.

La diffusion de ces nouvelles idées a été possible après la Révolution de Velours en 1989. L'ouverture des frontières a conduit en 1995 à la création de Pro Silva Bohème. Toutefois, les principes de Pro Silva ne sont pas acceptés par l'Etat et n'ont pas été intégrés comme une possibilité dans la politique forestière. Lors des dix premières années, les critiques étaient nombreuses et l'argument principal de refus était le suivant : « la sélection et l'irrégularité ne sont pas largement utilisées, reconnues, et ne sont pas compatibles avec les conditions de nos forêts ». Après 20 ans, une douzaine de membres peuvent présenter les résultats des premières conversions de monocultures régulières de conifères en des peuplements feuillus et résineux irréguliers.

Pro Silva Bohème conteste encore aujourd'hui la législation forestière qui est strictement définie sur la base des futaies régulières. Cette législation impose que la sylviculture et la gestion des forêts inéquiennes ne peuvent être utilisées que dans un cadre de renouvellement par classe d'âge...

## 1- Les forêts de l'université de Brno

### 1. Généralités :

En 2014, l'université Mendel de Brno a commémoré le 95<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation et en 2013 les 90 ans de la création d'une de ses unités : l'entreprise forestière de formation des forêts de Masaryk et de Krtiny (TFE) qui remplit trois fonctions principales depuis 1923 :

- être au sein de l'université un des pôles de recherche en créant des conditions pour l'enseignement, la recherche appliquée ;
- assurer une bonne gestion des ressources forestières de l'université et assurer l'excellence de la station de recherche ;
- servir l'intérêt public, en prenant avantage de l'esthétique et des ressources forestières supérieures, tout en continuant de fournir les fonctions utiles de la forêt.

Les terres forestières universitaires sont situées dans une zone de 10 228 ha, elles forment un complexe continu de la limite Nord de Brno (capitale de la Moravie du Sud), jusqu'à la ville de Blansko. Les forêts sont situées à une altitude allant de 210 à 574 mètres et appartiennent à la région forestière des montagnes de Drahany. La température annuelle moyenne est de 7,5 degrés. Le facteur limitant est la pluviométrie annuelle moyenne qui est de seulement 610 mm. Les principales formations forestières décrites sont la Chênaie-hêtraie pour 53%, la Hêtraie-chênaie pour 27%, la Hêtraie pure à 16% et enfin la Chênaie pour 4 %. Les stations fertiles prédominent à 63%, 10% sont acides. Dans les peuplements mixtes, principalement caractérisés par une grande diversité de conditions stationnelles, on trouve une proportion moyenne de 38% de conifères et 62% de feuillus. Les principales espèces résineuses sont l'Epicéa (18%), le Pin sylvestre (8%) et le Mélèze (8%) ; pour les feuillus ce sont le Hêtre (34%), le Chêne (15%) et le Charme (8%). Le capital moyen est de 266 m<sup>3</sup> par ha. L'accroissement courant est de 7,4 m<sup>3</sup> par ha.

Le terrain est très tourmenté avec différentes vallées, notamment celle des rivières Svitava et Krtiny. Le socle est formé par des granodiorites, des grauwackes, et du calcaire ; un tiers de la surface gérée par TFE est situé dans le Karst morave (2 945 ha).

Une tradition de sylviculture fine existe sur le territoire géré par TFE. Elle réside dans la culture de forêts mixtes en utilisant la régénération naturelle et la coupe à blanc *a minima*.

suite de l'article en page 9 .../...



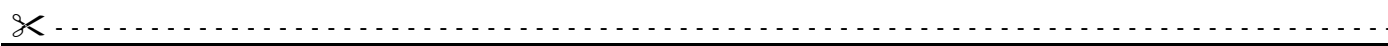
Un ouvrage inédit, riche des informations et références les plus complètes et actuelles sur les personnes chargées de missions de police au titre du Code forestier, du Code rural et du Code de l'environnement.

En quatre parties :

- 1- **De la police judiciaire spéciale** - domaines d'interventions et habilitations par les lois pénales spéciales.
- 2- **Statuts, attributions et pouvoirs des différentes polices** - statut des fonctionnaires et des agents publics - les Inspecteurs de l'environnement, les agents assermentés des établissements publics, des parcs, des réserves, du littoral, les gardes particuliers, les gardes champêtres et agents de police municipale - habilitation, commissionnement, assermentation, armement, conditions d'exercice des fonctions de police.
- 3- **Les infractions** - répertoire par domaines en 40 rubriques - qualifications détaillées et peines.
- 4- **De la procédure pénale spéciale** - constatation des infractions - procès-verbaux - procédure du timbre-amende - poursuites - transaction pénale - protection des agents.

**A jour des dispositions pénales recodifiées.  
Tient compte du projet de création d'une  
Agence Française pour la Biodiversité**

**Sylvie Marguerite DUCRET**, ancienne cadre technique et juriste à l'Office national des forêts, est consultante et formatrice en économie et réglementation forestières



**BON DE COMMANDE à retourner aux  
EDITIONS DU Puits Fleuri - 22 avenue de Fontainebleau - 77850 HERICY  
www.puitsfleuri.com - Tél : 01 64 23 61 46 - Fax : 01 64 23 69 42 - R.C.S. MELUN 527 842 643**

NOM ..... Prénom .....

Organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

vous commande ..... exemplaire(s) du livre **Agents assermentés et gardes particuliers**

⇒ vous adresse ci-jointe la somme de ..... x **39 € + 6 € de port** soit un total de .....euros

<input type="checkbox"/> <b>Je joins mon règlement</b> par Chèque bancaire ou postal à l'ordre des Editions du Puits Fleuri	<input type="checkbox"/> <b>Je paye par carte bancaire</b> N° : ____ / ____ / ____ / ____ Date de validité : ____ / ____ 3 derniers chiffres inscrits au dos de votre carte (code crypto) : ____
<input type="checkbox"/> <b>L'organisme</b> payera sur facture	

Cachet organisme :

Date ..... signature

# Pas de changements !

Lors du CCHSCT du 31 mai dernier, vos représentants ont demandé une **expertise sur le Plan D'Établissement (PDE)**.

Sachez que ce dernier n'est pas un document opérationnel permettant à chacune et chacun de s'y retrouver.



Par un courrier daté du 6 juin, le Directeur Général de l'ONF refuse cette demande d'expertise.

Il considère que le PDE ne comporte « *aucun aménagement important* » modifiant les conditions de travail, de sécurité ou de santé des personnels. Il annonce que le PDE fixe un cadrage national, qui sera « *décliné par des plans d'action dans les directions territoriales* ». Il rappelle l'existence de l'expertise SECAFI sur le COP 2016-2020.



Lors du même CCHSCT, vos représentants ont également demandé une **expertise sur le projet de nouvelle organisation de l'ONF** (nouvelles régions administratives).

Par un courrier daté du 6 juin, le Directeur Général de l'ONF refuse cette demande d'expertise.

Il considère que la nouvelle organisation de l'ONF n'a « *aucun impact immédiat, direct et*

***Circulez, on continue comme avant...***

*concret sur le situation des personnels »*. Il précise que ce seront les directeurs préfigurateurs qui mèneront les réflexions, en tenant compte des « *enseignements tirés de la démarche de mise en œuvre à l'occasion des précédentes réorganisations (en particulier la conduite d'études d'impact par équipes et individuellement)* ».



Le renvoi vers les DT préfigurateurs annonce autant de méthodes différentes que de.. DT.

Nous avons en mémoire l'expérience récente et douloureuse pour de nombreux personnels des « *précédentes réorganisations* », menées par les mêmes... DT !

Une partie des études d'impact n'a carrément pas été faite pour des services malmenés par le SDO ! Pour les études d'impact réalisées après la prise de décisions, il s'agit d'études de... conséquences. Sauf erreur de notre part, l'identification puis le chiffrage des charges de travail ont été soit édulcorées, soit tout simplement ignorées.

Chiche que chacun continue sans rien changer !

*L'équipe du SNTF-FO*



Canyon Dyje – Rép. Tchèque



# SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES FORESTIERS - FO

1<sup>ÈRE</sup> ADHÉSION (1/2 TARIF)  RENOUELEMENT **2016**

SYMPATHISANT : 30 € (réception du BOIS VERTS au format papier)

NOM : ..... Prénom : .....

adresse postale : .....

tel. : .....

adresse courriel ..... @ .....

- conserver l'adresse actuellement utilisée  
 ne désire pas recevoir Info Adhérents  
 changement ↗  inscription ↗

Cotisation annuelle

- stagiaires ..... 20 €  
 TF (NES) ..... 80 €  
 TFP (NES) ..... 95 €  
 CTF (NES) ..... 121 €  
 CATE ..... 137 €  
 IAE ..... 137 €  
 IDAE ..... 160 €  
 T partiel en ..... % €  
 retraités ..... 50 €  
 CLM/CLD ..... 50 €



La première adhésion s'entend si vous n'avez jamais cotisé au SNTF-FO dans le passé.



## Les forêts de velours

(suite de la page 6)

Les professeurs Rudolf Hasa et Josef Konsel ont développé les idées d'Antonin Tichy sur la gestion sélective, les thèses de Moller sur la forêt permanente et sur la méthode de contrôle de Biolley et de Gurnaude.

Cette sylviculture est mise en pratique avec la collaboration active des personnels universitaires et de terrain. On peut distinguer 5 principaux traitements sylvicoles :

- la gestion de la forêt par classe d'âge qui occupe 70% du territoire ; cette gestion est faite soit par des coupes par bandes ou par coupes progressives.
- La gestion inéquienne « Dauerwald » (forêt à couvert continu) couvre quant à elle deux parties distinctes de la forêt et 18% de la superficie.
- La sélection individuelle couvre 2% de la superficie.
- La gestion en taillis 2%.
- Enfin, une réserve forestière, avec une composition d'espèces naturelles généralement laissée au développement spontané couvre 8% de la surface.

Sur trois districts forestiers, les activités entrepreneuriales sont développées : culture (centre de semis, production d'un matériel végétal adapté pour le reboisement), récolte des arbres, ventes de bois d'œuvre, protection des forêts, valorisation du bois (avec la scierie d'Olomučany ; 2 scies à ruban, 3 séchoirs à bois). Par ailleurs, la station de recherche Kritny développe et fabrique des machines forestières ; dans le château rénové de Kritny, TFE offre ses services de centre d'enseignement moderne et d'accueil d'événements culturels et sociaux professionnels. Enfin trois arboretums contribuent avec de précieux spécimens à l'esthétique et l'enseignement de la botanique.

La chasse gérée par TFE n'est pas louée, mais exploitée par les détenteurs du terrain de chasse. Le droit de chasse est pratiqué par les employés de TFE, les étudiants de club de chasse et les détenteurs de permis de chasse. 4 lots sont utilisés pour l'éducation pratique de la chasse pour les étudiants de l'université. Ce territoire est aussi utilisé pour l'élaboration des thèses, la recherche. Le gibier est le suivant : chevreuils, sangliers, mouflons, cerfs, daims, lièvres et faisans. Lors de nos visites sur le terrain, nous avons remarqué l'absence de dégâts.

.../...

M. GUILBAUD Laurent  
7 RUE PH. BERGER  
90000 BELFORT

BV 63

*Avec tous nos remerciements  
pour ta contribution.*

-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

## Les forêts de velours

*(suite de la page 9)*

### 2. Forêt de Klepacov-Pokojna :

La plus longue tradition et la plus grande série de données d'observations sur la forêt inéquienne se trouvent dans la forêt de Klepacov-Pokojna (séparée en deux parties, surface totale de 145 ha). Depuis 1973, la conversion de futaie équienne a commencé en suivant les principes de sélections individuelles.

Un contrôle est effectué tous les 10 ans depuis 1973. L'accroissement courant est mesuré. La valeur permanente du volume du modèle est de 363 m<sup>3</sup>/ha, 32 m<sup>2</sup> pour 690 arbres/ha.

Pour l'application des principes de sélection, les classes de diamètres ont été divisées en trois catégories : « supérieure » pour les diamètres 38 et +, « moyenne » pour les diamètres de 26 à 34 et « inférieure » jusqu'à 22 cm de diamètre.

Dans la catégorie supérieure est appliquée une sélection individuelle irrégulière. Les critères de sélection sont la santé, la forme et la maturité. L'intervention principale est celle sur le critère de maturité (ici diamètre 40 cm) mais bien souvent aussi sur les individus blessés, ou de dimensions inadaptées.

Le principe de « Voropanovov » est appliqué pour les éclaircies. Dans la strate inférieure de la canopée, dans les groupes d'Epicéa et de Sapin, une sélection positive est faite pour libérer les individus prédominants. Les groupes de Hêtres sont maintenus dans une canopée plus fermée pour améliorer leur qualité, dans le jeune âge. L'étude de la composition des espèces montre une proportion croissante des arbres feuillus dans la catégorie de plus faible diamètre. Afin de maintenir une composition d'espèces avec le Sapin, il est nécessaire de réduire progressivement leur proportion dans la phase juvénile.

En cas de régénération naturelle insuffisante, la composition des espèces est modifiée en plantant dans les trouées du Sapin et de l'Epicéa. La fréquence des arbres exemplaires correspond à la courbe du modèle.

Depuis 1973 le capital est passé de 250 m<sup>3</sup>/ha à 303 m<sup>3</sup>/ha, l'accroissement moyen est de 9,64 m<sup>3</sup>/ha et par an. 7,36 m<sup>3</sup>/ha/an ont été récoltés sur la période, cela correspond à la volonté d'atteindre le capital de 363 m<sup>3</sup>/ha. .../...

.../...

En 2010, la tempête Antonin a augmenté la proportion d'abattage « chablis » ; sur la période 2003-2012, 39% de l'accroissement était récolté en chablis.

Une étude a été menée sur le reboisement après tempête, celle-ci nous démontre qu'il faut choisir entre la patience et l'argent : pour l'homme pressé il lui en coûtera 8 000 euros de l'hectare pour nettoyer sa parcelle chimiquement, travailler son sol et planter les essences objectifs. C'est un modèle économique basé sur le fait que l'énergie est encore peu onéreuse. Pour le sylviculteur patient, les bouleaux explosent après cinq années et nettoient le sol gratuitement... Nos collègues tchèques doivent aussi composer avec la réglementation qui, sur certaines stations, interdit le bouleau.

L'étude pratique et théorique de cette forêt a permis d'étendre ces principes sur une aire plus large de 1 800 ha (Pinaie-Chênaie à basse altitude de Sobesice et Hêtraie-pessière d'altitude moyenne de Borky) ; les principes de la Dauerwald sont appliqués.

### 3. Forêts de Borky et de Sobesice :

Les principes de la « Dauerwald » sont suivis depuis 2013. Le but est d'avoir des peuplements stables et résistants aux facteurs abiotiques et biotiques, notamment dans l'optique du changement climatique. Le but est de produire en continu du bois de haute qualité tout en minimisant les coûts de production. On recherche une structure irrégulière, de composition mixte feuillue et résineuse, avec différentes strates en mosaïque. Le capital d'équilibre est estimé à 300 m<sup>3</sup>/ha.

Dans la phase de jeunesse, le but est de réguler la composition des espèces (en enlevant notamment les « lousps ») et d'avoir ainsi des groupes d'espèces mélangés. Dans la phase de maturation, 50 à 100 tiges d'élite par ha sont sélectionnées. On irrégularise ensuite la structure en créant des trouées pour commencer la régénération. Dans la phase de maturation et de régénération, il s'agit d'effectuer des petites coupes rases (jusqu'à 0,1 ha). Le diamètre d'exploitabilité est de 45 ou 55 cm. La plantation artificielle est utilisée après tempête ou pour faire varier la composition d'espèces et en cas d'échec de la régénération naturelle.

Dans une partie des peuplements issus de la gestion régulière précédente, les éclaircies plus intensives sont requises, ainsi que des coupes définitives ; c'est une compensation par rapport aux coupes de régénération combinée (qui utilise les processus de succession).

On sent une pression chez nos collègues sylviculteurs tchèques : celle tout d'abord de « coller » à tout prix à un modèle, à une structure parfois au détriment de la production, notamment en créant des trouées artificielles pour la régénération alors que la futaie n'est pas encore mûre.

Les collègues tchèques souhaitent reproduire des schémas, des images de 180 ans, et on les comprend devant des peuplements magnifiques de Mélèzes. Il y a une longue tradition qui date de la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle de planter des Mélèzes, les semences venant de Jeseniky (sudètes) et d'Autriche (Innsbruck). La composition recherchée est de 50% d'Epicéa, 25% de Hêtre, 12% de Pin sylvestre et 12% de Mélèzes. Comment faire cohabiter les essences héliophiles et sciaphiles ? Nous pensons que la composition peut être travaillée avec les éclaircies successives sans forcément créer des trouées (sacrifices d'exploitabilité). Les Mélèzes s'installeront en lisière ou dans les trouées naturelles... La nature fabrique des trouées... Pourquoi ne pas laisser pousser la qualité ? Il faut pouvoir accepter la dynamique de la forêt, les perturbations font partie de la vie de la forêt.

La pression économique est réelle avec un modèle où l'arbre doit être exploité entre 40 et 55 cm de diamètre. Nous apprendrons qu'un groupe suédois rachète les scieries locales et donc impose son diamètre d'exploitabilité (les forêts tempérées traitées comme les forêts boréales...). .../...

## 2- Les forêts municipales de Jihlava

Les forêts municipales de Jihlava couvrent 1 400 ha. Un premier arrêt nous permet de voir les résultats du travail des bris de glace de 1995 qui ont structuré la forêt. Les coupes sanitaires ont permis d'augmenter la stratification et ont permis l'augmentation de la proportion des Sapins et des Mélèzes.

Le deuxième arrêt est consacré à l'importance des cloisonnements. En effet, lorsque des éclaircies sélectives se succèdent, il est nécessaire que les engins puissent travailler sans abîmer la régénération. Il est important que l'implantation des cloisonnements se fasse le plus tôt possible et au pire quand la régénération a déjà atteint 1 mètre. L'entraxe est de 30 mètres et la largeur optimale de 4 mètres. Les arbres dans cette pessière sont marqués à la peinture avec une perche à 4 mètres de hauteur pour que l'exploitant puisse voir les marques au-dessus de la régénération.

Le troisième arrêt se situe dans une pessière à Calamagrostis de 55 m<sup>2</sup>/ha ; l'accroissement individuel de 8 arbres est mesuré. Certains arbres répondent mieux et plus vite aux bris de glace de 1995. Une discussion s'engage : doit-on absolument couper un arbre qui pousse lentement même s'il n'a pas atteint son diamètre d'exploitabilité ? Nous pensons qu'il n'est pas utile de sacrifier un arbre pour son accroissement, pour la structure ou pour la place qu'il occupe dans l'espace (la visite de la forêt vierge de Kinsky nous donne de nombreux exemples où de superbes épicéas ont poussé côte à côte...).

Un travail important est fait pour la structure du peuplement, le forestier essaie de garder les arbres stabilisateurs, le choix se fait sur la hauteur de la couronne indépendamment du diamètre. Le diamètre de récolte est de 50 à 60 cm. Les tempêtes de glace ouvrent la canopée et l'Epicéa envahit les parcelles. Il faut donc essayer de prolonger au maximum les Mélèzes et les Douglas, compter sur les quelques dégâts d'abattage qui différencieront la régénération. A certains stades, la nature reste la plus forte et il est illusoire d'inverser la tendance. Ici, le travail consiste à planter des cellules de Hêtres sous les Epicéas (le coût n'est pas abordé), le prélèvement est de 138 m<sup>3</sup>/ha dans la futaie à parquets. En dehors des parquets, le prélèvement est de 70 m<sup>3</sup>/ha.

Le dernier arrêt se fait sur une pessière (90% Epicéa, 7% de Mélèzes, 2% d'Erables, 1% de Pin), celle-ci est âgée de 21 ans. La rotation fixée est de 5 ans, la première intervention est réalisée dès que 2 mètres de branches sont sèches sur les troncs. La sélection des arbres à réserver est faite sur la largeur de couronne. La station est argileuse ; pour contrer le fait que les Epicéas ne soient pas stables, la solution serait de travailler par collectifs de 10 à 20 arbres.

## 3- Les forêts de Kocanda, la forêt de Kinsky

La république Tchèque est un pays où la composition des forêts a changé de façon dramatique. Les monocultures d'Epicéa et de Pin ont été établies entre le 18 et le 19<sup>ème</sup> siècle pour répondre à la demande croissante de bois notamment pour les besoins énergétiques. Ce système régulier monospécifique met en danger la productivité et la fertilité des forêts. Les feuillus composaient 65% des forêts alors qu'actuellement ce pourcentage est tombé à 23%. On peut noter que 7 millions d'hectares de pessière pure en Europe sont implantés en dehors de leur zone naturelle... L'un des challenges des sylviculteurs est de redonner aux forêts leur équilibre biologique et de restaurer leur productivité. Dans les forêts vierges tchèques, 40% des peuplements sont composés de Hêtre. Aujourd'hui le but dans les forêts en gestion est de passer de 7% à 18% de Hêtre. Cela correspond à la volonté de convertir des pessières et à la loi forestière Tchèque : « protection, amélioration des sols avec des espèces stables ». Le but est de réimplanter du Hêtre originel dans les Fageta piceoso-abietina et les Fageta abietina-piceosa, stations acides. Cela répond à la demande écologique et à la demande d'améliorer la productivité des sols.

.../...

Enfin, la conversion doit permettre d'éviter les problèmes de la monoculture : risque biologique, risque économique ; en Autriche sur la période 1992-1994 plus de 7,5 millions de m<sup>3</sup> de bois scolytés ont été récoltés...

La forêt de Kinsky a une contenance de 5 612 ha, l'Epicéa couvre 4 740 ha ; la monoculture date de 1880. En 1920, Antonin Bakesh a compris qu'il fallait sortir de cette monoculture équienne qui prédispose les peuplements aux perturbations (les tempêtes de 1903, 1907, 1915, la glace en 1904 et 1908). Le but était d'introduire des Hêtres et des Sapins, malheureusement en 1930, la plus grande tempête qu'ait connue cette forêt a occasionné 750 milliers de m<sup>3</sup> de chablis : 30% de la forêt a été touchée. La régénération artificielle a été conduite jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale principalement en Epicéa par manque des autres essences forestières. La forêt a été ensuite séparée en deux, une partie étant confisquée par l'état. La partie Ouest a continué de bénéficier des coupes progressives tandis que la partie Est, elle, a subi les coupes à blanc. Après la Révolution de Velours, la partie confisquée a été restituée, le processus de transformation a pu reprendre. Des enclos sont présentés de 30 à 40 mètres de côtés, où des Sapins et des Hêtres ont été plantés ; la surface terrière résiduelle à l'intérieur des enclos est de 20 à 25 m<sup>2</sup>/ha, des coupes sont réalisées à 15 mètres des enclos pour apporter de la lumière diffuse à la régénération (peuplement avec un G de 55 m<sup>2</sup>/ha).

On comprend que le code forestier impose aux propriétaires trois modes de régénération : soit par coupe rase, soit par bande, soit par abri. Le propriétaire est tenu de respecter son plan d'aménagement agréé pour dix ans ; le contrôle est important au niveau du volume exploité. Cela explique à nouveau le fait de créer des trouées dans la futaie adulte : cela génère du volume pour répondre au plan. Bien sûr cela engendre des sacrifices d'exploitabilité, l'installation de la régénération et des enclos est coûteuse, et la mise en défens est improbable car les arbres de la futaie peuvent éclater les grillages. L'idéal serait d'installer les trouées dès l'installation des cloisonnements, le sacrifice serait moindre dans un perchis, l'installation de la régénération serait plus facile, le sol n'étant pas couvert par de la régénération envahissante d'Epicéa. Le risque de casse des grillages est minime car le peuplement est encore petit.

La forêt de Kinsky contient une réserve intégrale de 17 ha de forêt vierge, futaie impressionnante d'Epicéa, de Hêtre et d'Erable (ceux-ci proviennent d'une colline voisine, où ils avaient été plantés pour la récolte de sucre, Napoléon et ses troupes ayant pillé les réserves de sucre...). Le Sapin est absent, cela est lié à la pollution atmosphérique, certains naturalistes souhaitent le réintroduire. La quantité de bois mort est impressionnante, les troncs des chablis disparaissent et laissent place à des magnifiques Erables qui grimpent pour chercher la lumière. La nature arrive à fabriquer des bio-groupes superbes sans facteur d'espacement...

#### 4- Le parc National de Podyji

Le parc national a été créé en 1991, c'est le plus petit parc de République Tchèque. Il se situe au Sud-est des montagnes de Bohême et de Moravie, à la frontière entre le massif de Bohême et celui des Carpates. Il couvre 63 km<sup>2</sup> de superficie le long de la frontière Autrichienne. La zone tampon couvre 29 Km<sup>2</sup>. Le parc a été créé pour protéger le canyon de la vallée de la Dyje, celui-ci est long de 42 km.

5 400 ha de forêt couvrent le parc, 40% ne sont pas exploités. Les principaux types forestiers sont les suivants : Hêtraie, forêt de ravins et Pineraies relictuelles, Chênaie-charmaie, Chênaie acide, Pessière, Pine-raie, ancien bois d'Acacia et en mosaïques des prairies sèches.

Pendant la période de la guerre froide (1948-1989), le territoire du parc national était traversé par le rideau de fer (construit en 1951), celui-ci dans une certaine mesure a déterminé l'intensité de la gestion forestière de 1951 à 1989. Les peuplements forestiers dans une zone restreinte le long de la frontière de l'Etat ont été gérés localement et sur les sites facilement accessibles, et la majorité des peuplements .../...

# Les forêts de velours

(suite de la page 13)

ont été laissés à un développement spontané (le ravin profond et escarpé de la Dyje évitant toute fuite vers l'Ouest politique). L'aire à l'extérieur de la zone réglementée a été gérée avec la procédure standard des forêts socialistes. Cela signifiait principalement l'élimination progressive des vieux Chênes et des taillis de Charme pour les remplacer par des monocultures de Pins. Ce processus n'a pas pu être terminé et il en a résulté une mosaïque de peuplements avec les reliquats de forêts de feuillus mixtes et les monocultures de Pins sylvestres. Sous celles-ci le feuillu s'est régénéré dans le sous-étage avec la dispersion des graines de vieux arbres ainsi que les pousses issues des souches des vieux taillis. Après la chute du Rideau de fer et la Révolution de velours (1989), de nombreuses restrictions à la frontière ont été levées. Depuis 1991, toutes les coupes rases et les conversions en monoculture ont été immédiatement arrêtées. Sur les routes forestières, on distingue encore nettement les traces laissées par les chenilles des chars du pacte de Varsovie...

La zone tampon fait l'objet depuis 20 ans de conversion des Pineraies en Chênaies.

Le premier arrêt est effectué dans une pineraie âgée de 32 ans. C'est un ancien taillis qui était exploité pour l'industrie. Le but est d'enrichir cette plantation en feuillus. Une des solutions est d'aller favoriser toutes les belles tiges de feuillus du sous-étage, tout en éclaircissant la pineraie. Il faut donc gérer le Bouleau et le Pin en exploitant en priorité les tiges de mauvaise qualité, les éclaircies libéreront la disponibilité en eau (la pluviométrie n'étant que de 500 mm). Le charme peut être supporté, il joue son rôle d'élagueur naturel. A la réflexion de toujours vouloir une espèce là où elle n'est pas naturellement présente, il faut plutôt se concentrer sur la fabrication de la qualité, peu importe l'espèce : le marché, c'est la qualité...

Un deuxième arrêt est consacré à la gestion des régénérations de Chênes. La bonne question à se poser est la suivante : que veut-on faire de notre énergie lumineuse ? Quelle biomasse allons-nous fabriquer avec elle ? Si le relevé de couvert est trop important, c'est la végétation concurrente qui en profitera...

Le troisième arrêt est consacré à la sélection dans les perchis de Chêne. Quelle densité de tiges d'élite est à désigner ? Dans un peuplement très riche, il faudra absolument limiter son choix, les seuils suivants sont proposés : pour la très haute qualité : 80 tiges/ha à mener à un diamètre de 80 cm, pour la bonne qualité : 200 tiges/ha.

La dernière visite nous conduit au bord du canyon de la Dyje... On passe devant l'ancien casernement des troupes qui est devenu centre forestier. Les gardes du parc nous expliquent qu'une partie de la forêt entre le canyon et la caserne était coupée à blanc, cela permettait de contrôler visuellement tout mouvement sur le Rideau de fer.

## Conclusion :

On ne peut être qu'admiratif des collègues forestiers de Pro Silva Bohème, qui ont su depuis 1995 développer les principes de la sylviculture irrégulière et proche de la nature. Ils ont construit des forêts de démonstration, et participent activement à l'évolution de la politique forestière Tchèque. Celle-ci nous paraît assez directive et inspirée d'une vision somme toute agricole de la forêt, otage des ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture...

Mais réflexion faite, on peut faire les mêmes remarques à notre sylviculture... Il n'est pas rare de voir encore des cloisonnements espacés de 15 mètres, de nombreuses coupes rases... Si on relit le projet du nouveau contrat Etat/ONF on peut y lire qu'il faut convertir tous les vieux taillis de feuillus en monoculture résineuse, on parle aussi de rabaisser les diamètres d'exploitabilité... Bref d'appliquer le modèle Norvégiens/Suédois à nos forêts : fabriquer des bois moyens résineux et planter. On parle même de vendre des forêts d'Etat... L'ONF est en effet aussi en France otage de ses trois ministères de tutelles : Bercy, Ecologie et Agriculture...

>>>>>>

CA.....	Conseil d'Administration	IAE.....	corps des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, 1 <sup>er</sup> grade
CAS.....	Compte d'Affectation Spéciale (Pensions)	IDAE.....	Ingénieurs Divisionnaires, 2 <sup>ème</sup> grade
CATE.....	corps de CADre TEchnique (grade unique)	IPEF.....	corps des Ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts, 1 <sup>er</sup> grade du corps
CCHSCT.....	Comité Central Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail	NOTRe.....	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
CLD.....	Congé Longue Durée	OF.....	Ouvrier Forestier
CLM.....	Congé Longue Maladie	PDE.....	Projet D'Etablissement
COP.....	Contrat d'Objectif et de Performances	SDO.....	Schéma Directeur d'Organisation
CTC.....	Comité Technique Central	SIRH.....	Système d'Information des Ressources Humaines
CTF.....	Chef Technicien Forestier, 3 <sup>ème</sup> grade du corps de TSF	TF.....	Technicien Forestier (1 <sup>er</sup> grade du corps de TSF)
DG (la).....	la Direction Générale à Paris	TFP.....	Technicien Forestier Principal, 2 <sup>ème</sup> grade du corps de TSF
DG (le).....	le Directeur Général	TSF.....	corps des Techniciens Sup. Forestiers
DRH (la).....	Direction des Ressources Humaines à Paris		
DRH (le).....	M.le Directeur des Ressources Humaines		
DT.....	Directeur ou Direction Territoriale		
EPIC.....	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial		
FNCoFor.....	Fédération Nationales des Communes Forestières		

*Au cas où vous souhaiteriez  
ne plus recevoir BOIS VERTS,  
merci d'adresser votre demande  
par courrier à : Laurent GUILBAUD  
7 rue Ph Berger 90000 BELFORT*

>>>>>>

La Bohème et l'histoire des forêts que nous avons visitées nous rappellent que même les normes les plus dures et les murs dressés ne tiennent pas la distance face au formidable écosystème forêt, adapté aux dynamiques de perturbations, c'est bien elle qui reste maître d'une part conséquente de son évolution... Au sylviculteur de s'inscrire dans cette trajectoire.

*Florent NÉAULT*

### Sources citées

Preliminary program Pro Silva Annual Meeting 2015 – Tomas Vrska

Uneven-aged management in mixed stands of Mendel University in Brno – Training Forest Enterprise Masaryk Forest Krtiny – Jiri Truhlar, Lumir Dobrovolny, Michal Kneift, Antonin Martinik, Pavel Mauer, Ondrej Budik

20 years of transformation : from even-aged monocultures to Dauerwald – Libor Janda and Vaclav Kodet

Transformation of secondary Norway spruce in Kocanda forest range – Pavel Bednar

Forests in Podyji National Park – Tomas Vrska

Twenty years of conversion : from Scots pine plantations to oak dominated multifonctionnal forests in buffer zone of national park – Tomas Vrska, Jaroslav Ponikelsky, Petra Pavlicova, David Janik, Dusan Adam

# SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES FORESTIERS - FO

Secrétaire Général

**Laurent DELANNOY**  
13 rue Casimir de Persan  
39100 DOLE  
Tel : 06 46 31 68 76  
l.delannoysntf2@free.fr

Secrétaires Généraux Adjointes

**Stéphane RICHARD**  
Quartier Jalais  
26150 AIX EN DIOIS  
Tel : 06 17 07 77 47  
richard.stephane@cegetel.net

**Alexis HACHETTE**  
MF de la Croix Bodin  
18100 VIERZON  
Tel : 02 48 71 95 70  
hachette.alexis@orange.fr

**Florent NEAULT**  
florent.neault@onf.fr

Trésorier National

**Laurent GUILBAUD**  
7 rue Ph Berger  
90000 BELFORT

guilbaud.sntf@free.fr

Correspondant CAPC-TSF

**Aurélien HENRIET**

aurelien.henriet@hotmail.fr

Coordinateur CAPC-CATE

**Jean-Marie TRIBOULOT**

15 montée de la chapelle  
88400 GERARDMER  
Tel : 03 29 42 59 47

jean-marie.triboulot@onf.fr

## SECRÉTAIRES RÉGIONAUX/TERRITORIAUX ET CORRESPONDANTS SNTF-FO :

**85 - DT Ile-de-France-Nord-Ouest**  
(59, 62, 02, 60, 80, 14, 27, 50, 61, 76, 75, 77, 78, 91, 95)

**Dominique PAQUET**  
dominique.paquet@onf.fr

**86 - DT Lorraine**  
(54, 55, 57, 88)

**Christian POCACHARD**  
christian.pocachard@onf.fr  
Tel/Fax : 03 87 03 70 98  
Tel privé : 03 87 08 64 23

**83 - DT Centre-Ouest-Auvergne-Limousin partie Centre Bretagne,**

**Joël MABILLE**  
joel.mabille@onf.fr  
Tel : 02 48 57 09 90

**80 - DT Alsace**  
(67, 68)

**Florent NEAULT**  
florent.neault@onf.fr

**Pays de la Loire, Poitou-Charentes**  
(18, 28, 36, 37, 41, 45, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 85 & 23, 16, 17, 79, 86)

**82 - DT Bourgogne-Champagne-Ardenne**  
(89, 21, 58, 71, 08, 51, 10, 52)

**Bernard ROBERT**  
bernard.robert@onf.fr

**84 - DT Franche-Comté**  
(25, 39, 70, 90)

**Laurent GUILBAUD**  
guilbaud.sntf@free.fr

**83 - DT Centre-Ouest-Auvergne-Limousin partie Auvergne-Limousin**  
(03, 15, 19, 43, 63, 87)

**Jean Ph. LAVERGNE**  
jean-philippe.lavergne@onf.fr  
Tel : 05 55 52 05 19

**88 - DT Rhône-Alpes**  
(01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74)

**Stéphane RICHARD**  
richard.stephane@cegetel.net  
Tel : 06 17 07 77 47

**89 - DT Sud-Ouest**  
(24, 33, 40, 47, 64, 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)

**Jean-Noël SCHMIDT**  
schmidt.jeannoel@gmail.com

**87 - DT Méditerranée**  
(04, 05, 06, 13, 83, 11, 30, 34, 48, 66)

**Thierry MAMALET**  
thierry.mamalet@onf.fr

**RTM**  
**Pascal DIOT**  
pascal.diot@onf.fr  
Tel : 04 92 23 00 22

**91 - services DG (siège, CNFF)**

Contactez le Secrétaire Général

**90 - DT Corse-DOM (partie Corse 2A, 2B)**

**Jean LEIBENGUTH**  
jean.leibenguth@onf.fr

**90 - DT Corse-DOM (partie Guyane 973)**

**Jérôme FEITH**  
jerome.feith@onf.fr

**90 - DT Corse-DOM (partie Guadeloupe 971)**

**J.-Charles CHEDOZEAU**  
jean-charles.chedozeau@onf.fr

**90 - DT Corse-DOM (partie Martinique 972)**

**Yannick MAURANNE**  
yannick.mauranne@onf.fr

**90 - DT Corse-DOM (partie La Réunion 974)**

**Olivier ROUSSEL**  
olivier.rousseau@onf.fr  
Tel : 02 62 90 48 23

N° ONF de la DT - ... (départements)

Échelle unique 50 km

	Guadeloupe Martinique	Guyane	France métropole	Réunion
heure d'été	H - 6h	H - 5h	H	H + 2h
heure d'hiver	H - 5h	H - 4h	H	H + 3h

